

PLAFONDS DE RESSOURCES 2025
DISPOSITIF « LOC'AVANTAGES »
(source : BOI-BAREME-000017-20250217)

SEGMENT LOC 1 (secteur intermédiaire)

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2025, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2023) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2025		
	Zone A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	43 953 euros	35 825 euros	32 243 euros
Couple	65 691 euros	47 842 euros	43 056 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	78 963 euros	57 531 euros	51 778 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	94 585 euros	69 455 euros	62 510 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	111 971 euros	81 705 euros	73 535 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	126 001 euros	92 080 euros	82 873 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 14 039 euros	+ 10 273 euros	+ 9 243 euros

SEGMENT LOC 2 (secteur social)

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2025, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2023) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2025		
	Zone A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	32 177 euros	26 227 euros	23 604 euros
Couple	48 093 euros	35 026 euros	31 523 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	57 809 euros	42 119 euros	37 907 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	69 247 euros	50 849 euros	45 764 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	81 975 euros	59 817 euros	53 836 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	92 251 euros	67 416 euros	60 674 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 10 280 euros	+ 7 521 euros	+ 6 768 euros

SEGMENT LOC 3 (secteur très social)

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2025, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2023) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2025		
	Zone A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	17 697 euros	14 425 euros	12 981 euros
Couple	28 857 euros	21 017 euros	18 914 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	34 686 euros	25 272 euros	22 744 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	38 294 euros	28 119 euros	25 308 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	45 089 euros	32 902 euros	29 611 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	50 738 euros	37 078 euros	33 371 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 6 653 euros	+ 4 135 euros	+ 3 721 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

Association Altéa-Cabestan

Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) de la Charente-Maritime

34, avenue de la Résistance - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 27 50 15 – contact@alizes17.fr

Carte n° CPI 1702 2018 000 037 769 délivrée par la CCI de la Charente-Maritime - Garanties financières : CEGC. Gestion : 220 000€. Transactions : 110 000€

PLAFONDS DE RESSOURCES 2025
COSSE ANCIEN
DISPOSITIF « LOUER ABORDABLE »
(source : BOI-BAREME-000017-20250217)

SECTEUR SOCIAL

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2025, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2023) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2025
Personne seule	23 201 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge* (à l'exclusion des jeunes ménages**) <u>ou</u> 1 personne seule en situation de handicap***	30 984 euros
3 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage** sans personne à charge <u>ou</u> 2 personnes dont au moins une en situation de handicap	37 259 euros
4 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 2 personnes à charge <u>ou</u> 3 personnes dont au moins une en situation de handicap	44 982 euros
5 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 3 personnes à charge <u>ou</u> 4 personnes dont au moins une en situation de handicap	52 915 euros
6 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 4 personnes à charge <u>ou</u> 5 personnes dont au moins une en situation de handicap	59 636 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 6 652 euros

SECTEUR TRES SOCIAL

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2025, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2023) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2025
Personne seule	12 759 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge* (à l'exclusion des jeunes ménages**) <u>ou</u> 1 personne seule en situation de handicap***	18 591 euros
3 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage** sans personne à charge <u>ou</u> 2 personnes dont au moins une en situation de handicap	22 356 euros
4 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 2 personnes à charge <u>ou</u> 3 personnes dont au moins une en situation de handicap	24 875 euros
5 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 3 personnes à charge <u>ou</u> 4 personnes dont au moins une en situation de handicap	29 105 euros
6 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 4 personnes à charge <u>ou</u> 5 personnes dont au moins une en situation de handicap	32 800 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 3 657 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

** considéré *jeune ménage le couple sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.*

*** considéré *personne en situation de handicap* : cf décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

SECTEUR INTERMEDIAIRE

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2025, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2023) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2025	
	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	35 825 euros	32 243 euros
Couple	47 842 euros	43 056 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	57 531 euros	51 778 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	69 455 euros	62 510 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	81 705 euros	73 535 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	92 080 euros	82 873 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 10 273 euros	+ 9 243 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.